

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 30 mai 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 Phase 1.

Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 1 – Rapport annuel 2016.

***Demande de renseignement no.1 à Gazifère inc. par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).***

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie.



**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3969-2016, PHASE 1**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1**  
**À GAZIFÈRE INC.**

PAR  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**A. RAPPORT ANNUEL DU PGEÉ 2016**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1**

**Référence :**

- i) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0075, GI-10, Document 1.

**Demande :**

a) Pour chacun des programmes du PGEÉ de 2016, veuillez indiquer i) quelles sont les parts non réalisées du budget prévu et des gains d'efficacité prévus qui doivent être considérés abandonnées, ii) quelles sont ces parts du budget et des gains qui doivent être considérés reportés et ont été effectivement réalisés en 2017 jusqu'à ce jour et iii) quelles sont ces parts du budget et des gains qui doivent être considérés reportés aux fins d'être réalisés ultérieurement en spécifiant l'échéance désormais prévue. Dans chaque cas, veuillez justifier l'abandon éventuel des parts non réalisées ou justifier le réalisme de leur report.

**B.      *RAPPORT DU CONSULTANT DUNSKY***

***DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2***

**Référence :**

**i)      GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0076, GI-10, Document 2, page 8, équation programme de chauffe-eau petit réservoir.

**Demande :**

**a)**      Les paramètres de l'équation ne donnent pas le résultat montré de 75,39 m<sup>3</sup> par appareil. Où est l'erreur? . Veuillez déposer un correctif à la preuve au besoin.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3**

**Référence :**

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0076, GI-10, Document 2, page 15, ligne supplément MFR.

**Demande :**

a) Comment traitez-vous le montant de -53 727 \$ du TNT réel du programme Supplément MFR résidentiel? Il est pris en compte horizontalement mais pas verticalement. Veuillez expliquer. Veuillez déposer un correctif à la preuve au besoin.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4**

**Référence :**

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 1, Pièce B-0076, GI-10, Document 2, page 15, ligne Total programme colonne Ratio TCTR réel

**Demande :**

a) Veuillez expliquer le zéro qui apparaît pour le total programme alors que le TCTR ratio du grand total est 1,1. Veuillez déposer un correctif à la preuve au besoin.

---